

avec le calme d'une confiance absolue dans la justice et la bonté de Dieu. Ainsi meurent les fervents associés du Rosaire.

20 *Par son intercession.*—Comment Marie n'intercéderait-elle pas à l'heure de la mort pour le fervent associé du Rosaire ? Tous les jours et vingt fois par jour, puisque chaque jour il a récité deux dizaines de chapelet, il lui a dit : " Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort " ; cette prière, l'aurait-il en vain adressée à sa Mère du ciel ? L'aurait-il en vain répétée pendant des semaines, des années, pendant une vie tout entière ? Je ne puis le croire. Et si Marie, de par l'office de la miséricorde qui lui a été confié, se fait l'avocate des pécheurs, à plus forte raison doit-elle se faire l'avocate des âmes qui l'ont aimée, servie, priée, glorifiée sur la terre, par là même l'avocate des associés du Rosaire.

30 *Par l'application des indulgences du Rosaire.*—Pensez-vous au trésor incalculable d'indulgences que l'associé du Rosaire accumule insensiblement pour l'heure de la mort ? La récitation du Rosaire, les communions du Rosaire, la chapelle du Rosaire, les réunions du Rosaire, les œuvres de piété même, quelles qu'elles soient, tout lui devient pendant sa vie matière à richesses, puisque l'Eglise a attaché à tout cela de précieuses et innombrables indulgences. Et que dire des indulgences plénières que l'Eglise réserve à l'associé du Rosaire pour le moment suprême ! L'indulgence plénière *in articulo mortis* peut être gagnée à cinq titres différents par les associés du Rosaire, sans préjudice des autres titres qui peuvent lui venir d'ailleurs.

Je ne sais plus quel peintre avait conçu l'idée de rendre la puissance du Rosaire à l'heure de la mort. Il avait représenté un pauvre pécheur étendu sur un lit funèbre, les traits contractés par la terreur des jugements de Dieu et les yeux fixés sur une balance, la balance de la justice divine. Dans l'un des plateaux se trouvaient tous ses péchés ; dans l'autre ses pénitences et ses bonnes œuvres. Hélas ! le plateau des péchés l'emportait sur le plateau des bonnes œuvres ; la balance penchait du côté du Purgatoire. Le malheureux n'attendait plus que sa condamnation quand tout à coup, un ange, son ange gardien, arrive, le chapelet de son client à la main ; il le dépose sur le plateau des bonnes œuvres, qui, de ce fait, s'abaisse et l'emporte sur le plateau des péchés. La balance penche définitivement du côté du Paradis : le pécheur est sauvé, et sauvé par le Rosaire. C'est la troisième grâce préparée par Marie pour les associés à l'heure de la mort.

Reconnaissance, honneur et fidélité à Notre-Dame du Saint-Rosaire.